

MAIRIE D'AUTRÊCHES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 mars 2021

Présents : Tous les membres sauf

Excusé et représenté : Monsieur Christian LEFEVRE par Pierre POTIER

Monsieur Michel POTIER demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance précédente.

Il fait part ensuite des remerciements de la famille LÉTOFFÉ pour l'hommage de la commune rendu à Jean-Claude.

Madame Isabelle DA SILVA, Présidente de la commission du budget, présente le compte administratif de la commune année 2020:

- **Le compte administratif de la Commune 2020 et le compte de gestion de Mme La Perceptrice d'Attichy présentent**

Un excédent d'investissement de	12 804.13 €
Un déficit de fonctionnement de	64 541.77 €
Soit un déficit de	51 737.64 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020

Un excédent d'investissement de	187 847.82 €
Un excédent de fonctionnement de	529 467.30 €
Soit un excédent de clôture de	717 315.12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés ce compte administratif du budget commune ainsi que le compte de gestion de Madame La Perceptrice d'Attichy. Monsieur Le Maire n'a pas pris part au vote.

Monsieur Le Maire explique aux conseillers que l'Association de Préfiguration du Projet Hermitage (APPH) a déposé une déclaration d'ouverture d'un débit de boissons et restaurant "La Mère Mitage" et sollicite donc une Licence IV. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande

Monsieur Le Maire fait part des avancées des différents dossiers et laisse la parole à Monsieur Philippe LEFEVRE Président de la Commission des Travaux :

- Les travaux de l'Eglise vont reprendre le mardi 16 mars 2021, la subvention a été reçue. Un devis global va être demandé afin de dresser un échéancier des travaux et des dépenses.

- La réflexion de l'aménagement du terrain de basket, le démoussage du terrain de tennis, l'acquisition de nouveaux jeux et table de pique-nique se poursuit, des devis sont en cours et un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Départemental de l'Oise. Le devis de la Menuiserie PICHUTKA pour la réfection des bancs et des tables a été retenu.

- Des travaux d'entretien de la toiture de l'école sont actuellement en cours

- le dossier de renforcement du réseau électrique rue du Beaumontoir a été déposé. Les travaux pourraient être réalisés entre juin 2021 et juin 2022.

Monsieur Le Maire doit revoir la SAS LÉTOFFÉ pour finaliser les travaux de stabilisation et d'écoulement des boues dans le chemin derrière chez M et Mme DESSAIX qui avaient subi d'énormes dégâts lors de la dernière coulée de boues du 10 mai 2020.

Monsieur Michel POTIER explique que la CCLO souhaite prendre la compétence mobilité dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des membres présents et représentés le transfert de la compétence mobilité à la Communauté des Communes des Lisières de l'Oise, en vu qu'elle devienne Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le ressort territorial.

Monsieur Le Maire fait part du courrier reçu de Madame La Préfète en date du 04février 2021 concernant le développement de notre Commune et la constructibilité limitée de notre Commune suite à la caducité de notre POS. Il a rendez-vous avec Madame THOMAS de l'ARC (qui s'occupe des déclarations d'urbanisme pour notre Commune) le mardi 16 mars 2021.

Il explique ensuite avoir reçu en Mairie, avec la commission du patrimoine, une délégation de la CCLO le jeudi 11 mars 2021. Des échanges sur notre patrimoine, nos chemins de randonnées et les possibilités offertes par la CCLO ont été enrichissants.

Monsieur Le Maire laisse ensuite la parole à Monsieur Yohann MOY, venu présenter l'ébauche du site Internet de la Commune. Après avoir fait un tour de table, le Conseil pense qu'il serait judicieux de mettre en place une formation de 2 heures d'initiation à l'informatique. Des études sont en cours.

Monsieur Le Maire indique avoir reçu les demandes d'occupation de la place de l'école pour la fête foraine de 2021. Cependant, à la vue des conditions sanitaires actuelles, il s'avère compliqué de mettre en place un tel événement.

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jean-Pierre LEFEVRE, garde chasse, qui sollicite du conseil municipal l'autorisation de se servir du petit local attenant au local technique et du chenil en période de chasse. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de laisser la société de chasse communale occuper ce petit local.

Monsieur Yohan HARDY demande une réflexion du Conseil Municipal sur la vitesse excessive dans notre Commune. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette requête.

Madame Suzy LAPORTE demande la fréquentation du périscolaire et quels sont les résultats de l'essai du changement d'heure du matin. Sur la période d'essai à 7 h 00 (4 semaines), les premiers enfants arrivaient aux environs de 7 h 08 – 7 h 12. Il a été décidé que le périscolaire ouvrirait désormais ses portes à 7 h 15.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 15.